

Le 15 février 2021

Par SDÉ seulement

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande visant l'adoption de la norme de fiabilité PRC-006-NPCC-2
relative au délestage en sous-fréquence automatique
Votre dossier : R-4131-2020 – Notre dossier : R061043 JC**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie datée du 12 février dernier où la Régie demande au Coordonnateur de commenter la possibilité de modifier le délai proposé de 60 jours entre l'adoption de la norme PRC-0006-NPCC-2 et l'entrée en vigueur de l'ensemble des exigences, prenant en considération deux options, soit un délai de 30 jours et un délai inférieur à 30 jours.

Le Coordonnateur est d'avis que de diminuer le délai entre l'adoption et l'entrée en vigueur de 60 jours à 30 jours ne devrait pas poser d'enjeu relativement à l'application de cette norme pour les entités visées du Québec.

Quant à la réduction d'un délai inférieur à 30 jours, ce délai ne poserait pas non plus d'enjeu quant à l'application de la norme, mais pourrait engendrer certaines difficultés administratives mineures, soit de bénéficier d'une échéance raisonnable pour le dépôt du texte final de la norme, pour le délai de publication de la norme sur le site du surveillant et pour la notification aux entités de l'entrée en vigueur et du texte final de la norme. Ces enjeux ne sont toutefois pas un obstacle important nécessitant de retarder l'adoption de la norme.

Considérant ce qui précède, le Coordonnateur est d'avis qu'un délai de 30 jours serait plus opportun, mais que les deux options sont possibles.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL